

## **Visite de la délégation de l' Union Syndicale Sud –France-**

2 décembre 2006

“Notre séjour à Alger nous a permis de changer notre vision sur l'application des libertés syndicales. En réalité, il n'y a pas de respect du droit syndical qui est, pourtant, préservé par la constitution algérienne. Il y a une volonté d'empêcher ce combat. C'est une démocratie de façade”, s'indigne Mme Annick Coupé, porte-parole national de l'Union syndicale solidaire, lors de la conférence de presse animée conjointement avec le syndicat du Snapap.

Répondant à une invitation du Snapap, l'union intervient en soutien et en solidarité avec les syndicats algériens autonomes. Conduite par Mme Annick Coupé, la délégation, composée de sept membres a eu à s'entretenir avec plusieurs syndicats autonomes, notamment l'organisation de Rachid Malaoui sur la situation des libertés en Algérie. C'est ainsi que l'union a eu part des verrouillages de l'activité syndicale, des poursuites judiciaires contre les syndicalistes autonomes suite aux plaintes déposées par l'administration, ainsi que la violation de la Constitution algérienne et la convention internationale de l'OIT, la 87 et la 135 relatives à la liberté syndicale.

L'Union solidaire s'est exprimée également sur le pacte économique et social qu'elle qualifie “de mascarade” et l'exclusion des syndicats autonomes dans le projet de la réforme de la fonction publique. “Le pacte social n'a aucun sens, il n'assure pas les intérêts des travailleurs. Les syndicats autonomes malgré leur représentativité ont été exclus des négociations et de la conclusion de ce pacte”, a indiqué Mme Marie-Françoise Vabre, représentante de Fédération Sud collectivités territoriales.

Au sujet de la réforme de la fonction publique, notre interlocutrice a déclaré qu'“il est inconcevable d'exclure les vrais partenaires sociaux à la réforme et à l'élaboration du statut général de la fonction publique”. Elle s'est élevée également contre la contractualisation qui touchera désormais les travailleurs de la fonction publique. Cependant, cette rencontre avec l'Union solidaire servira, en fait, de base à des actions syndicales communes lorsqu'il s'agira d'exprimer un futur de solidarité intersyndicale.

“Nous nous engageons d'informer la société civile française du non-respect des libertés en Algérie, de se solidariser dans le cadre de la répression et de travailler ensemble et d'échanger nos expériences”, a conclu Mme Annick Coupé.

## **Conférence de presse de «Solidaire» France**

2 décembre 2006

### **«La situation syndicale s'est dégradée»**

Le syndicat français «Solidaire» a dressé un tableau peu reluisant du combat et de la lutte syndicale des différents syndicats autonomes de l'ensemble des secteurs en Algérie. Situations de non droit, absence de grèves, non respect des lois de la République, instrumentalisation de la justice, bafouage des droits syndicaux... tels sont, entre autres, les premières conclusions tirées à la lumière de ce qui a été discuté au cours des échanges, pour une période 5 jours d'entrevues avec des représentants de syndicats autonomes du pays, à l'instar du Snapap, du Comité de femmes Snapap, le Cnapest, la Confédération des cadres des finances, le Snpepm, le Snvfap, le Snpsp, le Cla, le Snte, le Cnes, le Snomar, la ligue des droits de l'homme LADDH et le Collectif des journalistes. Du côté de la délégation française, l'union syndicale «Solidaire», a été présentée par sa porte-parole nationale, Annick Coupé ainsi que d'autres représentants, qui, chacun représente un syndicat des différents secteurs en France, la fédération sud éducation, le syndicat national des journalistes, la fédération sud des PTT, la fédération sud collectivités territoriales, le syndicat des pompiers et enfin le syndicat national unifié des impôts. Ainsi, à l'issue de ce qui a sanctionné les discussions entre les deux parties pour la lutte pour la revalorisation des droits syndicaux, la partie française s'est engagée à prendre en compte les problèmes dans lesquels vivent les syndicalistes pour l'octroi de leurs droits. La porte-parole a indiqué, lors d'une conférence de presse organisée, hier, au siège du Snapap à El Harrach (Alger), eu égard aux liens historiques entre les deux pays et à l'intérêt économique aussi, que le gouvernement français a «une responsabilité particulière» envers l'Algérie. Une responsabilité qui s'explique par un échange d'expériences et un échange de solidarité afin de réfléchir en termes de formation et d'équipements entre les syndicats. Dénoncer également les cas de répression contre les militants des syndicats afin de tenter de casser les spirales, et ce, en interpellant les hauts responsables algériens. Le représentant du syndicat des pompiers français, Claude Leff, s'est étonné du nombre de cas de suspension, notamment le cas des trois pompiers de Sidi Bel-Abbès qui dure depuis deux ans maintenant, sans que la justice ne se prononce sur cette affaire. Denis Turbet-Delof s'est exprimé sur la question des fiscalités pour lesquelles il estime que la justice fiscale «n'existe pas, en raison de la pénalisation des gens à faible revenus». Il dit vouloir tisser des liens qui permettent de travailler ensemble en termes de fiscalité dans le cadre de la formation. Pour sa part, la représentante de la fédération sud des PTT, Cécile Gondard, a fait remarquer, d'un air regrettable, l'absence d'un syndicat autonome propre à ce domaine. Pour ce qui est de la lutte pour la liberté syndicale des journalistes, le représentant de la corporation, Pierre Deflatiaux, estime que «tout est à reconstruire»